Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260903-CCAS03_03092026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LANFAINS

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil six le jeudi 03 septembre à 19h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.

PRESENTS : M. David TOLLEMER ; Mme Emilie JOUAN ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie Lucille WOZNIAK ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; Mme Viviane JAFFROT ; Mme Nadine MONTFORT ; Mme Marie Thérèse EDY ; Mme Thérèse HEMERY ; Mme Patricia ALLENET

Nombre de Membres :
- Afférents au CCAS : 13
- En exercice : 13
- Qui ont pris part à la délibération **:11**
+1 procuration

ABSENTS : Mme Anne Marie JAGLIN excusée (pouvoir à Mr David TOLLEMER) ; Mme Edith MERRANT, excusée.

SECRETAIRE : Mme Nadine MONTFORT

Convocation du 27/08/2026

03-03092026 – REPAS DES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 70 ANS

Monsieur le Président rappelle que chaque année, le CCAS offre un repas aux personnes âgées de 70 ans. En 2025, 50 repas ont été servis au restaurant « Le Relais de Lanfains » (dont 4 membres du CCAS et 23 personnes ont sollicité le colis.
Il invite les membres du CCAS à se prononcer sur l'organisation d'un repas en 2026. Vecteur de lien social, les membres du CCAS considèrent qu'il est important de reconduire le repas. La date du 17 octobre 2026 est retenue. Les membres souhaitent que le repas soit organisé de retour à la salle polyvalente.

- **Invitations – participation financière et solidaire au repas :**

Le courrier d'invitation sera adressé aux personnes concernées, ainsi qu'à l'abbé Serge Kougnandé de Quintin. Un bulletin d'inscription au repas sera joint à l'invitation. Les personnes ne pouvant se déplacer au repas, pourront bénéficier d'un colis d'une valeur de 30 € TTC, en le précisant sur le coupon-réponse. Il n'y aura pas de rappel fait par la mairie, après la date limite d'inscription.

Le repas des accompagnateurs devra être réglé par chèque, lors de l'inscription à la mairie. Les coordonnées des membres du CCAS seront jointes au courrier pour les personnes qui n'ont pas de moyen de transport.

Monsieur le Président indique qu'une participation financière de 3 € est sollicitée auprès des convives (membres du CCAS compris), au titre de la solidarité et versée à une

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260903-CCAS03_03092026-DE

association. Pour mémoire, cette contribution a été versée pendant 3 années à la Maison des Familles de St Brieuc, 3 années à la MAJI de Plaine-Haute et 8 années à l'association « Les Tournesols », laquelle organise des animations à l'EHPAD de Quintin.
Il précise qu'il revient au CCAS de fixer le montant de la participation ainsi que de choisir l'association bénéficiaire.

- **Choix du menu**

Le restaurant « Le Relais de Lanfains » propose un menu à 33 € TTC avec différentes propositions. Mr Le Président propose d'offrir le pétillant en fin de repas. L'assemblée est favorable et retient le menu suivant :

Menu :
◊ *Apéritif (Kir royal ou Ricard ou Porto)*
◊ *Terrine de poisson*
◊ *Sauté de veau maringo*
◊ *Assiette de Brie chaud et St nectaire, salade*
◊ *Assiette gourmande*
Boissons : Vin blanc, Rosé, Rouge - eau – café-
Le pétillant sera offert par le CCAS

- **Remise de bouquets ou paniers garnis**

Monsieur Le Président rappelle que, traditionnellement, il était remis lors du repas du CCAS un bouquet à la doyenne et un panier garni au doyen de l'assemblée.

Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDENT de fixer la date du repas annuel aux personnes âgées de 70 ans et plus au samedi 17 octobre 2026 à 12h30 à la salle polyvalente.

RETIENNENT le menu détaillé en amont et proposé par le Relais de Lanfains au prix de 33 € TTC :

DECIDENT de proposer aux personnes âgées de 70 ans et plus qui ne peuvent pas se déplacer au repas un colis d'une valeur de 30 € TTC.

DECIDENT de commander les colis d'une valeur de 30 € TTC à l'épicerie du « Relais de Lanfains »

DECIDENT de solliciter la participation individuelle de 3 € au titre de la solidarité, pour les invités qui ont leur repas offert. Une urne sera mise à la disposition des convives.

DECIDENT d'effectuer le versement de la contribution 2026, à l'association « Les Tournesols » de Quintin.

DECIDENT de remettre un bouquet à la doyenne et un panier garni au doyen présents au repas, d'une valeur unitaire de 50 € TTC.

⅄⅄⅄⅄⅄⅄

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David TOLLEMER